



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Novembre 2025

Publication le : 09-12-2025

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
**DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**  
**ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Novembre 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	19	01
Vote		
À L'UNANIMITÉ		Pour : 20
Contre : 00		Abstentions : 00

L'an 2025, le Mardi 25 Novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe		X		DARMALINGON Charly		X	
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			FARAJJE Fabienne	X		
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie	X 18H15		
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre	X		
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane		X	
ANSELME Jacques	X 18H05			RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette		X	
SARREAU Alain	X			JERSIER Claude	X		
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence			X
LOSAT Albert	X						

Élus absents	Procuration à :
LAROCHELLE Laurence	FAUSTA Jimmy

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Fabienne FARAJJE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

D\_20251125-86

**CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant placé en leur sein.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

À cet effet, suite à la réorganisation des services communaux, et de l'analyse des besoins, il apparaît comme nécessaire de renforcer l'équipe du Service des Affaires Financières afin d'améliorer le suivi et la coordination des dépenses et

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 25 Novembre 2025

recettes.

En effet, cela permettra de garantir un suivi budgétaire et comptable encore plus rigoureux, dans un souci d'amélioration continue des pratiques de la collectivité.

**VU** le Code général de la Fonction publique notamment son article L.313-1;

**VU** le Décret N°2006-1690 modifié du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**VU** le Décret N°2012-924 modifié du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

**VU** la délibération N°D\_20241217\_75 du conseil municipal du 17/12/2024 portant nouvelle organisation des services communaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de renforcer les effectifs du Service des Affaires Financières pour assurer un meilleur suivi et une meilleure coordination des dépenses et recettes ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : DE CRÉER UN (1) poste de « Chargé(e) de suivi budgétaire et comptable », à temps complet (35H).**

**Article 2 :** Les conditions d'accès à ce poste sont les suivantes :

FILIÈRE	ADMINISTRATIVE		
CATÉGORIE	C		B
Grade(s) d'accès	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	Rédacteur
Conditions de recrutement	Statutaire		
Observations	Possibilité de recrutement direct	Par voie d'avancement	Après concours Par voie de promotion interne
Possibilité de recours aux contractuels	OUI - selon dispositions légales (articles L.332-2, L.332-6 et L.332-7 du CGFP)		

**Article 3 : LE POSITIONNEMENT DU POSTE EST LE SUIVANT**

POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>Affectation au sein du service des Affaires Financières</li><li>Sous la responsabilité du Responsable Financier</li></ul>
GROUPES POTENTIELS RIFSEEP	<ul style="list-style-type: none"><li>B2</li><li>C1</li></ul>

**Article 4 : LA DESCRIPTION DU POSTE EST LA SUIVANTE :**

MISSIONS PRINCIPALES	Collabore aux missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>Assurer le suivi de l'exécution budgétaire</li><li>Réaliser les documents comptables et budgétaires</li><li>Assurer la relation avec les usagers, fournisseurs ou services utilisateurs</li><li>Assurer le suivi des bons de commandes</li></ul>
SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissances du statut de la Fonction Publique Territoriale</li><li>Maîtrise des règles comptables et budgétaires de la comptabilité publique</li></ul>



Séance du 25 Novembre 2025

	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissances des procédures réglementaires</li><li>Maîtrise de la nomenclature comptable</li><li>Notions et principes fondamentaux de la comptabilité générale</li><li>Fonctionnement d'une trésorerie publique</li><li>Acteurs et dispositifs comptables institutionnels</li><li>Juridictions financières</li><li>Compte financier unique (CFU)</li><li>Procédures d'engagement, liquidation, mandatements comptables</li></ul>
SAVOIR-FAIRE	<ul style="list-style-type: none"><li>Techniques de planification et d'organisation</li><li>Respect des délais réglementaires</li><li>Savoir élaborer et suivre un budget, préparer les dossiers de mandatements, des dépenses et recettes, des demandes de subventions et des déclarations financières</li><li>Savoir mettre en œuvre des décisions</li><li>Maîtrise des logiciels spécifiques</li></ul>
SAVOIR-ÊTRE	<ul style="list-style-type: none"><li>Avoir le sens du service public (déontologie et discréption)</li><li>Discréption professionnelle et devoir de réserve</li><li>Savoir communiquer et avoir une bonne capacité d'écoute et de compréhension</li><li>Autonomie</li><li>Qualités organisationnelles</li><li>Être force de proposition</li><li>Capacité à alerter la hiérarchie</li></ul>

**Article 5 : LES MODALITÉS D'EXERCICES SONT LES SUIVANTES :**

- Travail de bureau avec déplacements possibles si besoin
- Horaires fixes, avec amplitude variable en fonction des nécessités de service et sujétions du poste
- Pics d'activités liés aux échéances budgétaires

**Article 6 : DATE D'EFFET**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Article 7 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et reconduits chaque année.

**Article 8 :** Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 25 Novembre 2025.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*  
*-recours administratif gracieux auprès de mes services,*  
*-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisie par l'application informatique «Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

